

Jean-Pascal SIMONIN (dir.), *Jean- Edmond Briaune. Cultivateur, Agronome, Économiste, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2006, 440 p.*

**Nadine Vivier**

DANS **HISTOIRE, ÉCONOMIE & SOCIÉTÉ** 2009/2 28e année , PAGES 163 À 163  
ÉDITIONS **ARMAND COLIN**

ISSN 0752-5702

ISBN 9782200925628

DOI 10.3917/hes.092.0151m

Date de mise en ligne : 01/01/2010

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-histoire-economie-et-societe-2009-2-page-163?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## COMPTES RENDUS

Jean-Pierre BARDET et Guy BRUNET (dir.), *Noms et destins des Sans Famille*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2007, 401 p.

En janvier 1788, le commissaire de police de Nancy découvrit sur les degrés de son perron un enfant abandonné, qui fut dénommé Baltazar Duperron. Assez étrangement, les historiens ont peu prêté attention au sort singulier et cruel des enfants délaissés dès leur naissance – on en compte pourtant plus de 340 000 à Paris entre 1700 et 1789 –, filles et garçons abandonnés souvent avant même de recevoir un prénom ou un nom. Chargé « d'un nouvel embarras de marmaille », Jean-Jacques Rousseau lui-même n'a pas hésité à jeter à la rue ses cinq enfants. Cet ouvrage, riche de vingt-six contributions, constitue la première tentative pour combler cette lacune. Il s'agit, d'une part, de suivre le destin de ces enfants nés sans identité, et, d'autre part, d'analyser les pratiques de la dénomination. L'essentiel des études concerne la France du XIX<sup>e</sup> siècle, mais une partie des investigations porte aussi sur le XVIII<sup>e</sup> siècle et la période révolutionnaire. Les principales villes observées sont Paris, Bordeaux, Amiens, Bourg-en-Bresse, Lyon, Nancy, Nantes et Rouen, bien que des approches portent sur la Corrèze et la région lyonnaise. Onze autres contributions analysent le cas de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, de Cuba et du Brésil, offrant ainsi des points de comparaison. La dénomination répond à la fois à une tradition et à une législation qui, l'une et l'autre, ne sont pas systématiquement respectées. Sous l'Ancien Régime, on baptise les enfants trouvés et le nom qui leur est donné, est souvent de circonstance (saint du jour, lieu de l'abandon, prénom du parrain, etc.). La période révolutionnaire implique parfois l'usage des noms figurant au nouveau calendrier républicain : L'Égalité, Citrouille, Agneau, Pissenlit, Écrivisse, Fléau. On a ainsi des enfants nommés Arcade Patriote ou Théodore Aubergine. La

loi de 1794 établit le principe de l'immutabilité du nom inscrit dans l'acte de naissance, qui fait foi. La fantaisie n'est jamais exclue, même au XIX<sup>e</sup> siècle : un enfant né à Montbrison en 1827 pendant la messe est nommé Kirie Eleison. Le souci du législateur, entre 1812 et 1905, consiste à dissuader de donner des prénoms et des noms infamants, tels que ceux attribués vers 1815 et 1820 à des enfants de Bourg-en-Bresse : Bidet, Chaussette, Bidon, Cailloux, Gourde, etc., ou encore plus discriminants à de petits Rouennais : Chameau, Pulmonaire, Élastique, Limace, Guillotine. Cette pratique résiste pourtant ici et là, comme si l'on voulait absolument laisser apparente la macule de l'abandon, rappeler le poids du péché civique parental que l'enfant doit supporter toute sa vie. Toutes les études ponctuelles rassemblées dans ce volume montrent le foisonnement des petits systèmes de dénomination, l'hétérogénéité des pratiques d'une ville à l'autre, y compris à l'intérieur d'un même département, comme la Corrèze, tantôt policières (Nantes), tantôt farfelues (hôpital de la Charité de Bourg-en-Bresse). La dénomination révèle un projet social qui prend la forme d'une réponse charitable (comme à Amiens), sinon répressible et discriminatoire (comme à Rouen), face à cette anomalie familiale de l'enfant délaissé, privé de racines onomastiques.

Paul Delsalle

Alain CLÉMENT (dir.), *Nicolas Baudeau. Un « philosophe économiste » au temps des Lumières*, Paris, Michel Houdiard Éditeur, 2008, 397 p.

« Tenir un colloque sur un auteur méconnu est toujours une aventure », dit G. Poulalion en préface. Assurément, celle que narre ce livre, actes du colloque de mai 2006 à Tours sur Nicolas Baudeau (1730-1792), fut réussie. Son but est de cerner la personnalité et l'œuvre d'un régulier du Périgord

qui, de professeur et théologien, devint économiste et porte-parole des physiocrates grâce à son journal les *Éphémérides du citoyen*, puis diplomate en Pologne, et enfin homme d'affaires du duc de Chartres. Après une introduction d'A. Clément, excellent résumé qui livre la logique de l'ouvrage, celui-ci s'ouvre sur une biographie dans laquelle C. Dauchez mêle chronique des événements, publications – dont P.-H. Goutte donne une bibliographie chronologique de 187 titres –, et témoignages de contemporains. Suivent six parties thématiques qui abordent les sujets de fond. S'intéressant aux questions théologiques et sociales, C. Chopelin-Blanc s'interroge sur la faculté qu'a ce catholique des Lumières à concilier foi et physiocratie. Marginal sur ce point parmi les physiocrates, il accepte la recherche du profit qui permet d'accéder au bonheur vu comme un hommage à Dieu. A. Clément étudie le regard de Baudeau sur la pauvreté, original seulement dans ses propositions qui allient solutions libérales et affirmation d'un droit à l'assistance, premier pas vers l'État-Providence. Les problématiques politiques et administratives occupent A. Skornicki, qui se penche sur le patriotisme de Baudeau, citoyen de la République des lettres, physiocrate qui prône l'amour général de l'humanité et celui de sa patrie, et monarchiste toujours plus conservateur. Selon A. Mergey, la réforme administrative l'intéresse peu : il la voit comme un outil de modernisation de la fiscalité, puis rompt avec ses amis physiocrates lors du plan Calonne, dont il stigmatise la décentralisation aux allures républicaines. F. Renversez analyse la conception des finances publiques chez Baudeau, soulignant combien elle est le produit de son temps et de la physiocratie, en ouverture d'une partie consacrée aux questions fiscales. M. Lutfalla développe ses critiques sur la dette publique, qui ne se justifie que pour les travaux publics. C'est l'impôt, unique et direct, qui doit financer les dépenses de l'État, explique M. Soula, qui insiste sur l'évolution de la réflexion fiscale de Baudeau. Si Baudeau a une vision novatrice des avances, par exemple, ses apports théoriques à la physiocratie, étudiés par R. Soliani, sont minces comparés à son œuvre de pédagogue : R. Dupuy donne l'exemple du succès de son explication du *Tableau économique*, alors que J.-P. Simonin le décrit en pourfendeur de la Caisse de Poissy. Baudeau participe ainsi à plusieurs polémiques : contre Graslin –

G. Klotz éclaire les fondements analytiques de la controverse et P.-H. Goutte insiste sur la nouveauté du recueil qu'elle suscite –, contre l'interventionnisme de Necker (L. Burmand), ou contre les prétentions de Condorcet à créer seul un lexique économique (A. Orain). M. Marty conclut sur ses missions en Pologne : Baudeau, physiocrate pragmatique, se fit conseiller des Polonais – M. Skrzypek décrit le réformateur –, mais subit les foudres de Catherine II et Choiseul. Cet ouvrage très documenté rend justice à ce « passeur d'idées » oublié de l'historiographie, et surtout met en perspective l'histoire de la science économique naissante, ses objets de réflexion économiques (richesse, profit) et politiques (impôt, rôle de l'État), ses organes de diffusion.

Hélène Cormy

Catherine LANOË, *La poudre et le fard. Une histoire des cosmétiques de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Champ Vallon, coll. « Époques », 2008, 378 p.

Cet ouvrage présente les résultats d'une thèse de doctorat préparée sous la direction de Daniel Roche et soutenue en 2003 devant l'Université de Paris I : à quoi ressemblaient les visages des femmes et des hommes de l'Ancien Régime ? Dans son travail, Catherine Lanoë répond à cette question tout en nous proposant des analyses sur les manières subjectives des individus de se sentir, de se penser jeune ou vieux, homme ou femme, d'accepter ou non les altérations de leur propre image. De plus, au-delà de cette histoire du corps, elle s'intéresse, dans des chapitres d'histoire des techniques et d'histoire économique, à la fabrication, à la diffusion et à la consommation des cosmétiques. Il s'agit donc d'un travail très complet sur l'univers des cosmétiques depuis le XVI<sup>e</sup> jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui repose sur des sources extrêmement variées qui sont aussi bien des papiers des notaires (inventaires après décès, ventes de fonds de boutique, marchés) que des factures, des dossiers de parfumeurs faillis, des manuels de cosmétiques, des traités de l'art de la coiffure et de la parfumerie, des manuels de civilités et de savoir-vivre, des jugements des médecins et des apothicaires sur la nature et la qualité des artifices, des recueils de mode, sans oublier les écrits privés des contemporains relatifs à ces questions. Le

plan s'articule autour de trois grandes parties : la première concerne les produits (composition, conditionnement, utilisation), la deuxième est relative aux différentes conceptions relatives aux cosmétiques et à l'évolution du savoir-faire des gantiers-parfumeurs, et la troisième aborde la question de la consommation des cosmétiques et du marché.

De ce travail très riche, on soulignera quelques points forts. Du XVI<sup>e</sup> jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la blancheur de la peau constitue le fondement même de la beauté, d'où l'engouement pour les préparations qui ont vocation à blanchir le teint. On utilise aussi bien des fards, qui permettent d'obtenir un blanchiment passif dans la mesure où c'est la préparation qui blanchit la peau, que des produits actifs qui agissent directement sur l'épiderme. La blancheur de la peau apparaissant comme un capital à préserver, les compositions destinées à la restaurer abondent, de manière à ôter les taches, les rougeurs, les rousseurs, le hâle. Dans cette perspective de blanchir le teint, la création artificielle d'un contraste offre de multiples possibilités, avec notamment l'utilisation du rouge. Les soins apportés à la peau sont donc nombreux, mais également les pommades et poudres qui servent à parfumer ou à colorer la chevelure. Peu à peu, la production des cosmétiques se professionnalise, et l'on assiste à la création de tout un univers commercial.

À partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, on observe de profonds changements aussi bien dans la composition des produits que dans la mode. Les médecins ayant identifié les risques et les effets funestes des cosmétiques métalliques et minéraux, le végétal et l'eau trouvent une place nouvelle dans la composition des produits. La mode n'est plus désormais au blanchiment de la peau, mais au respect des couleurs de la nature ; de même les coiffures extravagantes et les lourdes peruques ne sont plus du goût du public éclairé. L'agressivité des couleurs et le caractère excessif des fards caractérisent désormais un manque de distinction, de mauvais goût, voire une condition sociale inférieure. Une nouvelle esthétique et une nouvelle culture du corps se mettent en place dans la perspective de révéler la nature.

La mode des cosmétiques, consommation de cour venue d'Italie au XVI<sup>e</sup> siècle, a d'abord servi aux aristocrates à répondre aux exigences de représentation qui s'imposaient à

eux. Dans la perspective de la réalisation de l'idéal d'un homme sans passions ou du moins aux passions contenues, les cosmétiques se sont révélés être de précieux auxiliaires. Les usages aristocratiques des cosmétiques s'inscrivent au départ dans des perspectives de représentation de soi. Puis, au fil du temps, la consommation des cosmétiques se diffuse, gagnant de nouvelles catégories de la population, et les cosmétiques deviennent alors les éléments essentiels d'un processus d'acculturation par l'apparence. Mais, en même temps que la mode cosmétique touche les classes populaires parisiennes, sa diffusion s'accompagne de nombreuses critiques qui dénoncent le brouillage et l'illisibilité des conditions. Les écrits contre les nouveaux consommateurs, qui accaparent des valeurs et des biens autrefois réservés à une élite, se multiplient. Ils ne peuvent empêcher la naissance d'un véritable marché de la beauté et de ses soins, placé sous contrôle médical, garant de la santé publique.

Le livre est très bien écrit et d'une lecture agréable, les angles d'approche extrêmement variés et les réflexions stimulantes : c'est un excellent travail.

Scarlett Beauvalet

Sylvie MOUYSET, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2008, 347 p.

Le livre de raison appartient à la catégorie des documents que l'on a appelé « les écrits du for privé ». Le plus souvent rédigé par un bon père de famille, le cahier recueille de façon chronologique une multitude de petits faits : naissances et baptêmes des enfants, dépenses domestiques, éphémérides climatiques ou météorologiques, récoltes, voyages, etc. Sylvie Mouysset nous en offre la première étude d'ensemble. Pour elle, l'auteur d'un livre de raison transmet une mémoire qui est moins la sienne que celle de sa famille : « au cœur du livre, chaque scribe sauvegarde, en effet, les événements qui tissent l'histoire de sa lignée. Il destine ces instants de vie aux siens, actuels et à venir, avec le souci de ne rien perdre de leur patrimoine mémoriel ». Elle définit préalablement le livre de raison en posant la question des modèles, puis en retrace l'historiographie, à travers toute l'Europe depuis 1885. Plusieurs manuels

paraissent, dès le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (Anvers, 1543), donnant des conseils pour tenir ces « livres de raison », mais il s'agit surtout de recommandations pour la tenue des comptes. La deuxième partie est centrée sur les auteurs des livres de raison : quel est leur statut social et comment écrivent-ils ? Les scripteurs, souvent citadins, sont surtout des marchands, des nobles, des notables, mais aussi des gens de la pratique, des artisans, des clercs, des officiers du roi ou des hommes de loi. La troisième et dernière partie s'intitule « le temps de vivre » : Sylvie Mouysset tente d'appréhender les stratégies et les temps de l'écriture. Sa conclusion est très nette : ces livres de raison sont « des écrits mnémophores » c'est-à-dire porteurs de mémoire : « Tout à la fois mémorial domestique, livre de recettes, chronique locale, inventaire synchrone et évolutif des biens du groupe de parenté, ses scribes successifs bâtissent, au fil des générations, le monument de la mémoire familiale ». En annexe, Sylvie Mouysset a choisi des illustrations et des documents pertinents qui donnent à voir les journaux et leur contenu : dessins, tests de signature, recettes d'encre, etc. L'auteur a une connaissance intime des documents qu'elle étudie avec beaucoup de finesse, ce qui rend la lecture de cet ouvrage très agréable. Il est toutefois nécessaire de noter que cette synthèse porte principalement sur les livres de raison du sud-ouest de la France, et même plus précisément sur « le Midi toulousain ». Presque tous les exemples viennent des Archives départementales de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Lot et du Tarn. On se dit qu'une approche géographique à l'échelle du royaume soulignerait peut-être que la pratique de ces journaux était nettement moins répandue dans d'autres régions, ouvrant ainsi de nouvelles pistes de recherches. En attendant, nous avons là une étude extrêmement approfondie et subtile, fondée sur quatre cents livres de raison, qui s'inscrit dans le renouvellement des analyses de l'écrit familial, qui a été trop longtemps tenu pour négligeable.

Paul Delsalle

Patrice POUJADE, *Une société marchande. Le commerce et ses acteurs dans les Pyrénées modernes*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2008, 474 p.

Cet ouvrage est issu du dossier présenté par Patrice Poujade pour l'obtention de l'habilitation à diriger les recherches. La problématique tourne autour de l'apparent paradoxe entre le milieu montagnard et le monde des marchands. Afin de remettre en cause l'idée d'autarcie souvent associée à l'univers mercantile de l'Ancien Régime, l'auteur explore des archives, surtout des actes notariés, et met en évidence un dynamisme surprenant. Il s'agit plus précisément des montagnes du haut pays de Foix entre 1550 et 1700, qui, en réalité, étaient bien intégrées dans les grands circuits marchands de l'Europe moderne. Durant toute l'année, y compris en hiver, les routes et les cols étaient fréquentés et franchis par les marchands, dans les deux sens. De nombreuses petites villes – dont les principales sont Tarascon, Ax, Andorre et Puigcerdà – contrôlaient ces itinéraires. Les marchands eux-mêmes, loin d'appartenir à un nombre restreint de familles, formaient un milieu ouvert, en constant renouvellement grâce à du sang neuf venu d'Auvergne ou du Limousin, voire du Dauphiné. En somme, l'espace mis en évidence ici, le fameux « espace vécu », allait du Massif Central, de la Guyenne et du Languedoc, côté français, et de l'Aragon, côté ibérique, à la Catalogne.

La première partie du livre présente la montagne et le commerce, un pays de passage et de relations commerciales de longue durée. Les produits concernés par les échanges transfrontaliers étaient des grains, du vin, du bétail (mulets du Poitou), de la laine, des cuirs, du fromage, mais aussi des matières premières (du minerai de fer, du bois, de sel, du jais, et même de la neige !). La deuxième partie montre les marchands dans la montagne ; c'était un milieu hétérogène, constitué de beaucoup de migrants (muletiers, colporteurs, transporteurs, etc.), mais aussi de marchands de fer, de grossistes de Tarascon ou de marchands de bestiaux, dans lequel on rencontre des spécialisations (par exemple celle de Vidal Teynier dans le commerce des capes), et qui était ouvert vers l'extérieur. La troisième partie présente un portrait des marchands : « être et paraître ». On voit le rôle inattendu joué par l'apprentissage, mais aussi l'importance du patrimoine foncier et immobilier. Patrice Poujade approche finement la sensibilité religieuse, largement catholique, de ces marchands.

Enfin, la dernière partie s'intéresse aux familles et aux réseaux, à travers des trajectoires individuelles et des destins collectifs, en cherchant notamment des traces au moment des parrainages d'enfants. L'ensemble de l'ouvrage est écrit clairement, de façon passionnée et chaleureuse ; l'auteur fait partager au lecteur ses doutes et n'hésite pas à avouer l'impossibilité de répondre à certaines interrogations en raison du silence des sources archivistiques. Ce livre est susceptible d'intéresser un large public, bien au-delà des lecteurs de l'Ariège.

Paul Delsalle

Nicole SALAT et Thierry SARMANT, *Lettres de Louvois à Louis XIV*, Paris, Société de l'histoire de France – Service Historique de la Défense, 2007, 320 p.

Nicole Salat et Thierry Sarmant publient ici quelque 163 lettres adressées par Louvois à Louis XIV. Échelonnée sur douze années, de 1679 à 1691, cette correspondance d'un ministre à un souverain permet d'entrevoir les rapports entre le « roi de guerre » et le chef du clan Le Tellier. À une édition en soi remarquable, il faut ajouter que ce livre est d'une grande commodité : index exhaustif, très bonne table des matières, qui permet de se repérer aisément dans l'ouvrage, et courtes introductions qui resituent précisément le contexte. Cet outil s'avérera commode pour nombre de chercheurs, mais pourra également servir de modèle à d'autres publications de ce type. Sur le fond, l'ambition des auteurs est de donner un aperçu du travail, de la « stratégie de cabinet » et des rapports entre Louis XIV et son ministre de la guerre. Cette publication éclaire les méthodes et pratiques du gouvernement louis-quatorzien qui restent finalement largement ignorés. Louvois écrivait à son roi lorsqu'il était éloigné de lui. C'est donc surtout lorsque Louvois voyageait, pour inspecter les places notamment, qu'il rendait compte par écrit de son travail au roi. La période couverte court de la fin de la guerre de Hollande aux débuts de celle de la Ligue d'Augsbourg. Ces lettres mettent en valeur trois aspects du travail du ministre pour le roi. Il y a tout d'abord l'administration de la guerre et les fortifications, où l'on retrouve le goût du détail tant du souverain que du secrétaire d'État. L'information constitue une autre dimension du travail de Louvois avec un

réseau de correspondants dans les possessions espagnoles, dans l'Empire, en Angleterre, en Suisse, ou encore en Italie. En 1679, l'affaire des poisons revient à plusieurs reprises sous la plume du ministre, comme la surveillance des courriers. Mais c'est finalement la direction de la guerre qui est l'aspect le plus éclairé par cette publication. On comprend ainsi que la direction des opérations militaires et des fortifications faisaient l'objet d'un travail entre le roi et son ministre, mais pas exclusivement. Louis XIV, en grand technicien de la guerre, consultait ses autres ministres et des conseillers comme Chamlay, afin de circonscrire la très grande autorité de Louvois sur les affaires militaires. La confiance du souverain était totale, mais jamais exclusive ou absolue.

Guillaume Hanotin

Marion TRÉVISI, *Au cœur de la parenté. Oncles et tantes dans la France des Lumières*, Paris, Presses de Paris-Sorbonne, 2008, 576 p.

Ce livre est la version remaniée d'une thèse nouveau régime préparée sous la direction de Jean-Pierre Bardet, et soutenue en 2003 devant l'Université de Paris-Sorbonne. Un constat est à l'origine de ce travail : aussi bien dans les travaux qui émanent de l'histoire que de la sociologie, les oncles et les tantes sont les grands oubliés de l'histoire de la famille. À la différence des grands-parents, valorisés dans notre société actuelle et très impliqués dans la vie de famille, aucun rôle spécifique n'est accordé aux oncles et tantes, et ils ne semblent pas, ou peu, compter. Marion Trévisi pose la question de savoir s'il en a toujours été ainsi, et se demande si les oncles et tantes représentent des parents sur lesquels on peut compter, ou bien des parents secondaires au rôle et à l'influence limités.

L'analyse, dont le champ chronologique et spatial est celui de la France du Nord au XVIII<sup>e</sup> siècle, se veut la plus large possible, à la fois démographique et juridique, pour aboutir à des études concrètes sur la présence avunculaire et les différentes sphères d'intervention, mais aussi axée sur l'histoire des représentations, depuis les figures de l'oncle et de la tante telles que nous les livrent les sources littéraires, jusqu'à la manière dont les intéressés eux-mêmes se mettent en scène au travers de mémoires, livres de raison ou correspondances. Le plan s'articule autour de

neuf grands chapitres consacrés aux sources et aux méthodes, à la présence démographique, aux représentations littéraires, au rôle concret de la naissance à la mort, à la co-résidence, aux solidarités et aux conflits pour terminer sur la profondeur des liens qui les unissent au reste de la famille. Il s'agit, on le comprend d'emblée, d'une étude extrêmement large, foisonnante, qui allie aussi bien les analyses quantitatives que qualitatives, et des variations d'échelle de la macrohistoire à des observations très fines portant sur des familles, voire des individus, et dont on peut simplement souligner ici quelques résultats. Les tests de présence des oncles et tantes dans les grands corpus documentaires (actes notariés, procès-verbaux de tutelle, pièces de procédure) révèlent leur faible présence, ce qui renvoie sans doute plus à une invisibilité qu'à une véritable absence. En effet, à l'inverse les reconstitutions généalogiques permettent de conclure à une présence importante des oncles et tantes aux grands moments de la vie familiale, comme le baptême, le mariage, la tutelle et la succession. Loin d'être des parents secondaires, on les voit intervenir à l'occasion de ces rites de passage, ce que confirment les sources littéraires puisque, même si les oncles et tantes occupent les seconds rôles, ils sont malgré tout considérés comme des parents dont on attend une aide ou un soutien. Les moments de crise (décès, tutelle) apparaissent comme des moments privilégiés d'interventions parce que les crises entraînent une redéfinition des rapports familiaux, voire des structures familiales. Les solidarités avunculaires se manifestent sous des formes nombreuses et variées. La fonction de tuteur implique une parenté de remplacement, mais on trouve aussi des aides matérielles (dons au mariage, crédit et prêts, financement des études), des services et des conseils. Les exemples familiaux étudiés montrent que ces interventions ressortent de plusieurs logiques, un échange de services entre parents, un acte gratuit ou généreux, une aide liée à la parenté de remplacement ou de substitution. Les types d'aides sont intimement liés au statut matrimonial des intéressés, les oncles et tantes célibataires de même que les veufs et les veuves étant les mieux à même de s'investir. De la même manière, ce sont les neveux et nièces orphelins qui semblent les bénéficiaires désignés. Les écrits du for privé viennent éclairer le fonctionnement de cette aide. Les échanges de services jouent un rôle moteur dans

l'ensemble de la parenté, la réciprocité n'étant pas forcément immédiate, mais pouvant s'étaler tout au long de la vie. La famille se retrouve autour de la défense de valeurs communes, ce qu'illustrent *a contrario* les conflits, la plupart étant relatifs aux successions et aux règlements de tutelle, et donc aux intérêts familiaux. « Des parents qui s'aiment ? » : il est difficile de saisir la profondeur des relations entre les différents protagonistes. Beaucoup de textes donnent à penser que les relations avunculaires sont issues de traditions ou d'habitudes familiales. Les oncles et les tantes appartiennent en effet à des générations auxquelles on doit respect et obéissance, de même qu'à ses parents. On sent parfaitement la force de ces obligations de parenté et l'importance de tout un ensemble de solidarités. Parfois, le besoin affectif et la recherche d'un parent de remplacement sont à l'origine du lien : il y a alors un véritable transfert affectif. Il s'agit d'un beau travail, riche et bien écrit, illustré par de nombreuses citations, qui vient fort à propos combler une lacune historiographique, et qui témoigne de la vigueur de l'histoire de la famille.

Scarlett Beauvalet

André VÉSALE, *Résumé de ses livres sur la Fabrique du corps humain*, texte et traduction par Jacqueline Vons, Paris, Les Belles Lettres, 2008, 279 p.

La société d'édition Les Belles Lettres publie le texte de Vésale que l'on appelle couramment l'*Építome*, dans sa version latine et avec sa traduction en français par Jacqueline Vons. C'est une publication importante car l'œuvre de l'anatomiste flamand André Vésale (1514-1564), que l'on reconnaît unanimement comme fondamentale pour l'histoire de l'anatomie, est aujourd'hui peu accessible, car écrite en latin. Ce texte même de Vésale appelle un certain nombre de remarques. Écrit, semble-t-il la même année que la *Fabrica*, le manuscrit de l'*Építomie*, sauf découverte exceptionnelle, a disparu. De plus, publié en 1543, il reste très peu d'exemplaires originaux, d'où l'intérêt de présenter une histoire de ce texte, qui est ici proposée par Jacqueline Vons et Stéphane Velut. Le texte même est précédé par une longue introduction constituée d'une biographie de l'auteur, d'une contribution sur Vésale et l'enseignement et l'écriture de l'anatomie, et

enfin d'une réflexion sur le texte lui-même (originalité et histoire). Un cahier des planches est placé en fin de volume, avec les explications les concernant. La première grande biographie de Vésale a été écrite en 1725 à partir des renseignements fournis par Vésale lui-même dans son œuvre ou retrouvés chez ses contemporains et successeurs. Malgré quelques anecdotes, le personnage reste relativement mal connu, car très peu de documents de sa main ont été conservés, de même que les manuscrits de ses œuvres qui ont disparu ou qu'il a lui-même détruits. Né à Bruxelles en 1514, on le retrouve étudiant à la faculté des Arts de Louvain en 1530. En 1533, il s'inscrit à la faculté de Médecine de Paris qu'il doit quitter pour des raisons politiques (la guerre entre François Ier et Charles Quint). Dès son retour à Bruxelles, alors qu'il n'est pas encore bachelier, il commence à pratiquer des autopsies et des dissections, pour illustrer le cours d'anatomie qu'il suit alors. En 1537, on le retrouve à Padoue, où il reçoit le grade de docteur en médecine. Il est aussitôt nommé professeur ordinaire de chirurgie et chargé du cours d'anatomie. Dès avril 1538, quatre mois à peine après sa nomination, il publie un recueil de six grandes planches anatomiques. Les trois années passées en Italie (1537-1540) sont décisives pour l'évolution de sa pensée. Grâce aux nombreuses dissections pratiquées, il acquiert la conviction que l'anatomie décrite par Galien ne reflète pas la réalité du corps humain, et il projette la rédaction d'un nouveau traité d'anatomie. En 1543, il annonce l'*Épitome* et la *Fabrica*. Les détracteurs sont aussitôt nombreux, et parmi eux Jacques Dubois, qui avait été son professeur à Paris. Profondément marqué par ces critiques, il abandonne la carrière universitaire pour suivre les armées en campagne (son activité comme médecin et chirurgien militaire ne fait aucun doute), avant d'entrer, à la mort de Charles Quint, au service de son fils Philippe II. Son habileté comme chirurgien le fait connaître dans l'Europe entière ; il revient pourtant à l'anatomie en 1561 avec un dernier ouvrage, *Examen*, dans lequel il reprend les points de dissension avec ses collègues. L'œuvre de Vésale est originale en ce qu'elle instaure un nouveau savoir tout en respectant le cadre traditionnel de l'enseignement médical. En pratiquant lui-même la dissection, il a permis à celle-ci d'accéder au statut de discipline scientifique. Dans sa pratique, il s'est montré

avant tout professeur d'anatomie, permettant aux étudiants de voir et de toucher. Quant à ses planches, elles figurent parmi les plus belles illustrations de la Renaissance.

Scarlett Beauvalet

\*

Michelle BLONDÉ, *Une usine dans la guerre. La société nationale de la viscose à Grenoble, 1939-1945*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. Résistances, 2008, 191 p.

Conduite après la fermeture de l'usine dans un contexte de patrimonialisation du site, cette étude est le fruit d'une recherche sur un grand-père syndicaliste et résistant, qui a longtemps travaillé dans l'usine de la Société nationale de la viscose (SNV) de Grenoble. Il en résulte un beau livre d'histoire sociale qui s'appuie notamment sur les archives de l'entreprise.

Créée en 1925 à Paris, la SNV est une filiale du groupe lyonnais Gillet qui fabrique le fil de viscose. Elle est dirigée à partir de 1932 par un ingénieur chimiste, ancien officier de la Première Guerre mondiale et protestant pratiquant, P. Fries. L'organisation taylorienne du travail, qui règne dans l'usine est soumise à des impératifs stricts en raison de la manipulation de produits chimiques dangereux. À la veille de la guerre, la SNV emploie une main-d'œuvre essentiellement non qualifiée composée d'un petit millier d'hommes et de femmes, des Français et des étrangers d'origines variées dont beaucoup ne font que passer. Ce *turn over* incessant, que la politique de logement de la direction de l'usine ne parvient pas à arrêter, est sans doute dû à la dureté des conditions de travail. La guerre aggrave la situation. Comme l'usine travaille notamment pour l'Allemagne, son carnet de commande est bien rempli. Avec la guerre, les effectifs doublent, le nombre d'heures de travail augmente, les femmes sont conduites à travailler la nuit comme des hommes, tandis que les équipements de l'usine ne sont pas renouvelés. Dans le contexte de la Révolution nationale et alors que les salaires sont bloqués, la direction cherche dans les œuvres sociales un moyen pour stabiliser son personnel. Le Comité social (CS) de l'usine joue donc un rôle important et Fries ne cesse de chercher à amé-

liorer le ravitaillement de sa main-d'œuvre. Si nombre d'œuvres déjà organisées (logements, service médical) ne font que s'intégrer dans un ensemble nouveau, d'autres, comme la création d'un centre d'apprentissage, sont plus ambitieuses. Cet ensemble répond en fait à la nécessité de fixer la main-d'œuvre.

Le rôle du patron dans de telles circonstances est montré dans toute sa complexité. Conscient de l'importance de son usine pour les autorités d'Occupation et sans doute proche des idéaux de la Révolution nationale, celui-ci ne s'en est pas moins opposé aux mesures autoritaires et antisémites, et il prend contact avec la Résistance. D'une certaine façon la période de l'Occupation a été une sorte de laboratoire social et Fries montre un intérêt pour les travaux menés par l'École des cadres d'Uriage, intérêt qu'il réussit semblait-il à partager avec certains ex-délégués CGT. Le rôle des syndicalistes est lui aussi décrit avec beaucoup de nuances puisque l'auteur montre la réalité de l'investissement de nombre de militants dans un CS pourtant organisé d'après la Charte du Travail tout en notant que cet investissement prépare le travail syndical de la Libération. Enfin, la question de la Résistance est abordée de façon très nuancée. Le centre d'apprentissage ouvert à l'usine en 1941, dans lequel on travaille sous le portrait du Maréchal en écoutant les préceptes humanistes des maîtres d'Uriage, éveille en effet des vocations de résistance tandis qu'une importante activité syndicale lie des revendications concernant la vie quotidienne à l'usine à un patriotisme affirmé. Si l'importance de la solidarité et de la fraternité entre ouvriers est évoquée, l'auteur ne tombe pas dans la mythification puisqu'il est précisé que « même si le recul du temps lui confère une dimension mythique et que ce mythe se renforce sans aucun doute des fractures de la société contemporaine, cette solidarité a bien existé ». Au chapitre des regrets on signalera que si le cas de la SNV est sans doute un cas particulier, il n'en est peut-être pas pour autant un cas « à part ». En effet, le sujet gagnerait sans doute à être replacé dans un contexte plus large, celui de la seconde industrialisation dans la région grenobloise et des transformations de la fabrique lyonnaise. Si l'auteur montre avec brio l'hétérogénéité et l'instabilité du monde ouvrier de la SNV, pourquoi parler ailleurs de « la classe ouvrière » et même d'une « classe ouvrière rétractée sur elle-même » pendant les années

noires ? On regrettera aussi le rejet des notes à la fin du livre. Mais ceci n'affecte en rien le plaisir de lecture que procure ce livre passionnant, riche d'une abondante iconographie, d'un index, d'annexes fournies, et foisonnant de mille et un détails qui montrent bien la complexité du social. L'un des grands apports de ce travail n'est-il pas finalement de poser la période de la Seconde Guerre mondiale comme un moment essentiel dans l'histoire de la SNV ? Tout ceci donne envie d'en savoir plus. Souhaitons que ce travail soit prolongé dans une histoire de la SNV avant et après la Seconde Guerre mondiale.

Pierre Judet

Mauve CARBONELL, *Des hommes à l'origine de l'Europe. Biographies des membres de la Haute Autorité de la CECA*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 2008, 285 p.

L'histoire des « Pères de l'Europe » (Jean Monnet, Robert Schuman, etc.) commence désormais à être bien étudiée. Par contre, les acteurs de la première communauté européenne, la CECA (Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, 1951), restent mal connus. C'est ce paradoxe que souhaite relever la thèse de Mauve Carbonell, fondée sur l'étude des dix-huit membres de la Haute Autorité de la CECA, de sa naissance (1952) à sa disparition par fusion avec la Commission de la CEE (1967). Seul Jean Monnet, le premier président de cette Haute Autorité (1952-55) est ignoré car il a déjà bénéficié d'une littérature abondante.

L'auteur rappelle que la CECA est une organisation à la fois idéalisée et méconnue. La CECA est en effet la première communauté européenne, forme de coopération internationale unique associant intergouvernementalisme (respect des souverainetés nationales) et supranationalisme (transfert de pouvoirs à des autorités indépendantes). Limitée aux six pays fondateurs (France, Italie, RFA, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas) et à la gestion de deux secteurs économiques (le charbon et l'acier), la CECA a souvent été idéalisée comme une entreprise de pionniers enthousiastes, soucieux de reconstruire l'Europe sur de nouvelles bases.

Mauve Carbonnell cherche à confronter cette représentation à la réalité, en s'appuyant

sur des dépouillements d'archives impressionnants, menés dans les six pays membres et au sein des archives communautaires. Forte de ces sources en cinq langues, l'auteure réalise une étude prosopographique classique, développée suivant un plan chrono-thématique, et terminée par dix-huit notices biographiques très pratiques.

Le premier apport de l'ouvrage est de montrer la faiblesse de l'engagement européen chez la plupart des membres de Haute Autorité. Font exception les deux premiers présidents de la Haute Autorité, les français Jean Monnet (1952-55) et René Mayer (1955-58). Ce dernier a développé des réflexions sur la coopération économique européenne après-guerre au CFLN dès 1943. Un certain nombre de membres de la Haute Autorité ont cependant participé aux divers mouvements européens et aux négociations européennes qui se développent à partir de 1948, soit comme diplomates (Dirk Spierenburg, chef de la délégation néerlandaise pour la négociation du Traité CECA), soit comme responsable politique (Franz Etzel, rapporteur du Traité CECA au Bundestag).

Les itinéraires suivis pendant la Deuxième guerre mondiale sont extrêmement diversifiés. L'Italien Piero Malvestiti (président de 1959 à 1963) s'engage dans la lutte antifasciste dès le début des années 1920. Pierre-Olivier Lapie (membre de 1959 à 1967) rejoint de Gaulle à Londres dès juillet 1940. La plupart adoptent des positions attentistes, à l'exception de Karl-Maria Hettlage (membre de 1963 à 1967), proche collaborateur d'Albert Speer.

Le choix d'un poste à la CECA apparaît particulièrement révélateur du manque de prestige des institutions européennes. Certes, les hauts-fonctionnaires et les syndicalistes acceptent facilement ce poste. Pour les syndicalistes en particulier, c'est une occasion d'influer sur la construction de l'Europe sociale. C'est notamment le cas du belge Paul Finet, secrétaire général de la FGTB (Fédération générale du travail de Belgique) et du CISL (Confédération internationale des syndicats libres), membre de la Haute Autorité de 1952 à 1967. Sur les dix-huit membres de cette institution, quatre ont été des syndicalistes et un provient de la sidérurgie (le Français Léon Daum), ce qui constitue une différence essentielle avec la Commission européenne, composée essentiellement de

hauts-fonctionnaires et surtout d'hommes politiques. Pour ces derniers, au contraire, une carrière européenne reste un second choix. Ils rejoignent Luxembourg (la ville qui accueille la Haute Autorité) uniquement lorsque leur carrière politique piétine. Ainsi, Malvestiti, membre important de la démocratie-chrétienne au début des années cinquante, est en perte de vitesse depuis la mort de De Gasperi en 1953 et voit dans le poste de président de la Haute Autorité un moyen de relancer sa carrière nationale. De même, René Mayer a été plusieurs fois ministre et même président du Conseil en 1953 mais il est de plus en plus isolé en 1955, lorsqu'il accepte la présidence de la Haute-Autorité. Quant à Pierre-Olivier Lapie, il n'a pas été réélu député en 1958 car il souffre de son positionnement ambigu, à la fois socialiste et gaulliste. Il sollicite donc directement le Premier ministre Michel Debré pour obtenir un poste à la CECA. Il est finalement désigné en 1959. À la fin de son mandat, en 1967, il démarche de nouveau le pouvoir gaulliste – sans succès, pour obtenir un poste à la Commission européenne.

L'expérience de la CECA donne généralement lieu à une conversion à la cause européenne. Les souvenirs les plus positifs concernent principalement les premiers membres de la Haute Autorité car ils font œuvre pionnière. Après 1958, la naissance de la Commission européenne fait passer l'institution de Luxembourg au second plan, tandis que la présidence Malvestiti (1959-63) s'avère décevante. Dans le cas contraire, le cas extrême est encore celui de Hettlage, qui ne manifeste aucun européisme, ni d'ailleurs repentance sur son action pendant la guerre comme l'illustre sa correspondance avec Albert Speer, emprisonné à Spandau après-guerre.

Enfin, la carrière ultérieure est généralement très décevante pour les hommes politiques. À l'exception de Franz Etzel, qui devient ministre des Finances (1957-1961) à son retour de Luxembourg, tous les autres commissaires ont du mal à retrouver un poste dans la vie politique nationale. Bien plus, la nomination à Luxembourg peut servir à enterrer un rival. L'énergique Dino del Bo, le dernier président de la Haute Autorité (1963-67), n'est même pas soutenu par son gouvernement national pour obtenir la présidence de la Commission européenne en 1967, où il est pressenti. Il est victime de ses rivaux au sein de la Démocratie chrétienne qui mettent ainsi

fin à sa carrière politique. Aujourd'hui comme hier, une responsabilité européenne n'est en rien un accélérateur de carrière national.

Cette galerie de portraits permet de prendre conscience de la diversité des profils, mais aussi de l'évolution de la Haute Autorité, de la période héroïque des débuts jusqu'à sa marginalisation progressive à partir de 1958. Certes, on peut regretter que les politiques menées par ces différents commissaires une fois à la CECA ne soient pas évoquées – même rapidement, pour différencier leurs doctrines économiques et sociales par exemple. Il est vrai que l'histoire de la CECA publiée en 1993 par Raymond Poidevin et Dirk Spierenburg (lui-même ancien membre de la Haute autorité de la CECA), traite déjà partiellement cette question des réalisations de la CECA, mais généralement sans faire le lien avec l'approche biographique développée dans cette étude. Ce livre montre surtout que l'histoire des relations internationales ne peut se réduire à l'étude des figures nationales (présidents, ministres ou diplomates) mais doit prendre en compte les acteurs supranationaux, de plus en plus influents. Enfin, cette étude dense et riche permet de donner de la chair à une histoire de la construction européenne d'ordinaire plus aride.

Laurent Warlouzet

Jean-Claude FARCY, Dominique KALIFA et Jean-Noël LUC (dir.), *L'enquête judiciaire en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle. Acteurs, imaginaires, pratiques*, Paris, Créaphis, 2007, 390 p.

Cet ouvrage important pour l'histoire de la justice et, plus largement, pour l'histoire sociale, est composé d'une sélection de communications présentées et discutées lors du colloque organisé les 19, 20 et 21 mai 2005 à la Sorbonne, par le Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle (Paris I/Paris IV) et le Centre Georges Chevrier (UMR 5605, CNRS/Université de Bourgogne). Si le thème retenu est celui de l'enquête judiciaire, c'est cependant moins la procédure suivie en matière civile qui focalise l'attention des trente et un(e) s contributeur (rice) s que l'instruction criminelle proprement dite, gouvernée par le Code de 1808. La majorité des études prend du reste la France pour cadre géographique, même si des éléments de comparaisons très intéres-

sants peuvent être tirés des cas anglais, belge, italien ou portugais.

D'emblée, Dominique Kalifa souligne dans l'introduction de l'ouvrage que l'enquête judiciaire est envisagée ici dans son principe et ses modalités d'exercice comme une « voie pertinente pour penser ensemble les divers constituants du fait criminel » (p. 5). Acteurs, imaginaires et pratiques sont tour à tour saisis dans leur diversité et leurs évolutions, afin de restituer l'enchevêtrement des investissements qui singularise cet espace où se construit la « vérité judiciaire ». En convoquant un nombre de protagonistes toujours plus important, dont l'éventail des fonctions est extrêmement diversifié, l'enquête est porteuse d'une dimension collective indéniable. Certes, les juges d'instruction et les représentants des services de police judiciaire occupent une place incontestée tout au long du siècle, mais d'autres sont laissés en marge (déTECTIVES et chroniqueurs notamment) ou n'acquièrent que très progressivement une légitimité (experts et avocats par exemple).

L'analyse des pratiques qui est par ailleurs envisagée dans l'ouvrage permet de dévoiler quels sont les types de savoirs mobilisés au cours de l'enquête judiciaire (techniques, juridiques, scientifiques, etc.) et quels sont les outils privilégiés par ces mêmes acteurs (preuve orale, preuve expertale, etc.) ; ce qui, en retour, autorise l'appréhension du mouvement – lent mais continu – de rationalisation judiciaire qui traverse le grand XIX<sup>e</sup> siècle. Le dialogue établi entre les cultures professionnelles conviées au cœur de l'enquête (qu'elles soient judiciaire, policière, médicale, etc.) révélant quant à lui, par ses tiraillements, le déploiement de stratégies (professionnelles, sociales, voire politiques) tantôt convergentes, tantôt divergentes, au gré des préoccupations de chacun.

Enfin, l'enquête et ses protagonistes qui, d'une certaine façon, alimentent les imaginaires du crime en le renouvelant, permettent aux auteurs de se pencher sur ses représentations, à la fois littéraires et médiatiques : journaux, romans, feuilletons populaires ou mémoires policiers. Quant aux contextes (politiques, sociaux, etc.) et aux logiques (locales, de classes, etc.) qui pèsent sur la machine judiciaire et le processus inquisitorial, ils sont pris en compte dans la dernière partie de l'ouvrage ; en particulier *via* les manifestations d'évitement dont font preuve

certaines groupes, communautés ou institutions à l'égard des enquêteurs.

À travers ces quelques éléments saillants, on devine la richesse d'un ouvrage très stimulant, dirigé de mains de maîtres par Jean-Claude Farcy, Dominique Kalifa et Jean-Noël Luc, qui, assurément, encourage à poursuivre les recherches entreprises dans le domaine de l'histoire de la justice, si importante pour la compréhension des transgressions et de leurs modes de résolution, mais aussi, plus globalement, pour celle des rapports entre institution et monde social.

Vincent Bernaudeau

Patrice GUENIFFEY, *Le Dix-huit Brumaire. L'épilogue de la Révolution française*, Paris, Gallimard, 2008, 422 p.

Parmi les grandes journées qui ont fait la France, le Dix-huit Brumaire pouvait apparaître selon un double titre : conclusion du Directoire ou lever de rideau sur le Consulat. C'est la première voie que choisit d'explorer Patrice Gueniffey, qui fait de Brumaire le véritable épilogue de la Révolution française, tout en refusant de ravalier l'épisode au rang de farce tragi-comique. L'auteur fait un sort à la légende tenace de députés du Conseil des Cinq-Cents qui auraient, dans leur fuite, essaimé les insignes de leur charge à travers les jardins du palais de Saint-Cloud : « La République ne disparut pas avec gloire, c'est certain, mais elle ne finit pas non plus avec le caractère ignominieux que lui conféra l'image – forgée par les vainqueurs – de centaines de députés fuyant à toutes jambes » (p. 298).

Le récit de ce coup d'État en deux actes mêle intrigue policière et scènes de théâtre. Le premier moment aboutit à la disparition de la République thermidorienne, qui laissa bien peu de regrets. Patrice Gueniffey rappelle les désillusions successives qui frappèrent le régime. En sapant la logique des institutions, les thermidoriens rendaient impossible l'ancrage d'une légitimité républicaine. Sans céder à l'argument de la fatalité, l'auteur signale néanmoins les germes de changement alors distillés. Par une perception univoque du champ politique, le pluralisme des opinions n'était pas admis : « Un corps politique sain était un corps politique sans divisions » (p. 51). Or, le Directoire ouvre l'offre électo-

rale, pose les conditions d'une compétition publique entre des courants identifiés (p. 55).

En contrepoint, se dresse l'ascension de celui qui n'était encore, avant la campagne d'Italie, qu'un « obscur général ». L'ambivalence du regard de Bonaparte sur la Révolution est restituée : mépris des « avocats » qui conduisent la République, amour de la Corse, « patrie idéale de son adolescence » (p. 91), méfiance envers les passions révolutionnaires. De retour d'Italie, Bonaparte cultive son image. Le « plus civil des généraux » entreprend la conquête de l'Institut, s'incline avec ostentation devant la puissance de l'esprit. L'expédition d'Égypte lui permet de s'extraire du jeu des partis, tout en assouvissant son rêve d'Orient. Le retour d'Égypte reste un modèle de propagande. La bataille d'Aboukir se fait « bataille d'extermination, en une sorte de Waterloo à l'envers » (p. 170).

Succède le tableau de l'agonie du Directoire. Régime verrouillé, en attente de l'homme providentiel ? Ou institutions capables de sursauts imprévus, présageant l'esquisse d'une stabilité gouvernementale ? Patrice Gueniffey se penche sur ces pistes, tout en soulignant l'érosion de la croyance politique des Français. La Révolution avait « accrédité l'idée que tout peut être défait et refait par la seule volonté » (p. 213) ; la fin du Directoire sanctionne le repli sur la sphère privée. Face à cette torpeur de l'opinion, le retour triomphal de Bonaparte sonne le ralliement des tendances, en un rare moment de communion. C'est le soubassement de la légende. Encore s'agissait-il d'entourer le coup d'État de formes légales (p. 248). Sans position officielle, Bonaparte ne peut prendre le risque d'apparaître en général factieux. D'où l'attentive préparation des 18 et 19 Brumaire : « La préparation du coup d'État, certes rapide, ne fut pas aussi désinvolte que l'affirment ceux qui, depuis Tocqueville, brocardent les “civils” et les “intellectuels” qui en prirent l'initiative » (p. 262). Ce souci de respect des règles parlementaires présentait le danger d'étaler le changement de régime sur deux jours.

Afin d'isoler les Conseils, l'hypothèse d'un complot fut agitée, le Conseil des Anciens décidant le transfert du Corps législatif à Saint-Cloud. À la différence du premier acte, le second faillit mal tourner. Les soutiens de Bonaparte aux Anciens se dérobent, les Cinq-Cents jurent fidélité à la Constitu-

tion. Comment juger de l'intervention personnelle de Bonaparte aux Anciens ? Irruption qualifiée d'impetive, elle n'en était pas moins nécessaire, afin d'inverser le rapport de force. Sorti sous les huées, il se précipite au Conseil des Cinq-Cents, décidé à brusquer le dénouement. Scène fameuse, qui tourne au « vulgaire pugilat » (p. 290). Lucien parvient à maintenir un semblant de légalité, en appelant la troupe à intervenir contre les « factieux ». À dix-huit heures, les députés sont dispersés, « la farce est jouée ».

Un nouveau chapitre de l'histoire nationale s'ouvre alors. Les valeurs dominantes basculent de la vertu à la gloire. La Révolution avait placé en son cœur des abstractions, le Peuple, la Souveraineté nationale. Après Brumaire, la France est habitée par un nom, Bonaparte. À rebours du dogme de la souveraineté collective, une nouvelle figure de la légitimité est inaugurée, forme individuelle de la représentation que la mystique républicaine allait associer jusqu'en 1958 à l'idée d'usurpation. Patrice Gueniffey insiste pourtant sur la base démocratique du régime consulaire (p. 847). La confiance populaire et son lien avec le héros charismatique demeurent le ressort indispensable, alors que le nouveau consul s'engage à restaurer l'État. Trois mois après Brumaire, Bonaparte emménage dans le palais des rois. Le matin même, il déclare à Bourrienne : « Nous voilà donc aux Tuileries !... Maintenant il faut y rester ». Le 18 Brumaire marque bien le terme du « roman de la Révolution ».

Juliette Glikman

Jean-Pascal SIMONIN (dir.), *Jean-Edmond Briaune. Cultivateur, Agronome, Économiste*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2006, 440 p.

Jean-Edmond Briaune (1798-1885) signait ses écrits avec le qualificatif de « cultivateur ». Est-ce la raison pour laquelle son œuvre est tombée dans l'oubli ? Jacques Aubourg prit l'initiative d'un colloque à Châteaurox en 2002 pour redonner vie à ce personnage : Jean-Pascal Simonin a dirigé la publication des actes et en a rédigé une large part. Tous deux chercheurs en sciences économiques à l'université d'Angers, ils ont réuni des contributions de trois autres membres du Groupe d'Étude d'Analyse et Politiques Économiques d'Angers (M. Favreau,

G. Hulsmann, Ph. Legall) et de cinq extérieurs, historiens (D. Bernard, et G. Lévêque), sociologue (F. Vatin), économiste (A. Clément) et archiviste (M. du Pouget).

Ils nous font découvrir la vie et l'œuvre d'un personnage modeste et discret qui a une pensée originale. Briaune exerça différentes activités : avocat à la cour de Versailles (1825-27), puis associé à la fondation de l'Institution agronomique de Grignon où il eut la chaire d'économie rurale de 1830 à 1838, avant de se retirer à Jeu-Maloche (Indre) pour y gérer son domaine en agronome éclairé. Dès 1838, il a des mandats électifs dans le département de l'Indre : membre du conseil municipal de Jeu-Maloche de 1838 à 1860, du conseil général à partir de 1839, il devient aussi juge de paix d'Écueillé en 1841. Briaune conserve toujours une activité de notable agronome par ses publications dans le *Journal d'Agriculture pratique*, et sa qualité de membre des sociétés d'agriculture de l'Indre et de la Seine-et-Oise, deux des plus actives.

Son œuvre scientifique le distingue des nombreux notables agronomes car il conçoit une véritable théorie économique. Il publie en 1840 : *Des Crises commerciales, de leurs causes et de leurs remèdes* et en 1857 *Du Prix des grains, du libre-échange et des réserves*. Très marqué par les crises de subsistance récurrentes, il y voit la cause des crises commerciales et financières qui dégénérent en crise sociale et politique. Son originalité fut d'expliquer les crises par une seule cause déterminante : « À la fois libéral réfractaire aux interventions administratives et protectionniste hostile au libre-échange des produits agricoles, il préconise la constitution de réserves de grains ».

La remarquable qualité du livre qui lui est consacré repose sur sa cohérence, sa précision et sa mise en perspective historique. Bien qu'écrit à plusieurs mains, il jette un éclairage logique et complet sur le personnage. Tous les aspects de ses activités sont présentés dans leur contexte social et politique. Sa réflexion est replacée dans le courant des idées économiques, que ce soit son apport singulier au débat des biens communaux, et à la diffusion du savoir agricole ou que ce soit la place de son œuvre dans la théorie des crises au XIX<sup>e</sup> siècle, textes précieux sur des chantiers de recherches d'actualité. Les nombreux lecteurs curieux de politique, agronomie ou éco-

nomie au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle trouveront passionnant cet ouvrage d'une grande richesse.

Nadine Vivier

Élise YVOREL, *Les enfants de l'ombre. La vie quotidienne des jeunes détenus au XIX<sup>e</sup> siècle en France métropolitaine*, Rennes, PUR, 2007, 356 p.

L'ouvrage est issu de la thèse que l'auteure a présentée en 2003 traitant de l'enfermement des mineurs de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la fin du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Élise Yvrel constate que la « prison ordinaire » pour mineurs a été peu étudiée, les chercheurs ayant surtout privilégié les lieux plus emblématiques comme les colonies pénitentiaires ou les maisons d'éducation surveillée. Si les travaux de M. Perrot et J.-G. Petit ont permis des avancées considérables, la question demeure peu étudiée.

Après avoir défini et identifié la nébuleuse que représentent les différents lieux de détention pour mineurs durant la période, l'historienne propose une étude à différentes échelles de la question. Ses sources sont essentiellement administratives ; à partir des séries U, Y des archives de l'Isère, de l'Essonne, des Bouches du Rhône et de la Vienne, qu'enrichit la série W du Caran (Fontainebleau), l'auteure propose une « histoire anthropologique », inscrite dans le cadre d'une réflexion brûlante sur l'enfermement des mineurs.

Le livre s'organise autour de trois thématiques ; l'espace, le temps et le corps. Pour chacune d'elle, Élise Yvrel s'efforce de faire le lien entre les grands principes législatifs et réglementaires qui guident l'enfermement des jeunes « délinquants » et la réalité observée sur le terrain. C'est à travers le prisme de cette trilogie qu'elle réussit à mettre en lumière l'incapacité de l'État français à créer une prison spécifique pour mineurs.

Dans la première partie consacrée à « l'espace carcéral », l'historienne décrit l'échec d'une prison séparée de celle des adultes. N'hésitant pas à parler « d'évolution

immobile », elle pointe les insuffisances du système carcéral, durant l'entre-deux-guerres avec l'École de préservation de Fresnes ou sa Maison d'Éducation surveillée, ou après 1945 avec les CSOES (Centres Spéciaux d'Observation de l'Éducation Surveillée) dont l'expérience s'achève en 1979. Il semble que l'État français n'ait jamais réussi à assurer des conditions de détention adaptée à cette population. L'ordonnance de février 1945 ne bouleverse pas la donne. Mineurs et majeurs continuent de se côtoyer : à l'exemple du « Centre de jeunes détenus » de Fleury-Mérogis vite confronté à la surpopulation, au mélange entre prévenus et condamnés, ou entre mineurs et jeunes adultes ; situation dénoncée par des professionnels de santé qui pointent ses insuffisances.

Durant la période, l'administration pénitentiaire semble s'affranchir des textes réglementaires pour répondre au plus urgent : trouver de la place au plus vite, même quand cela se fait au détriment des conditions de détention et des possibilités de rééducation. Dans ce domaine, l'auteure souligne, après d'autres historiens, que l'État français a toujours hésité entre « punir » et « éduquer » et envisage avec circonspection l'expression « prison pour mineurs ».

Dans une deuxième partie dédiée au « temps carcéral », Élise Yvrel analyse les occupations des mineurs. Les temps morts, la routine, l'immuabilité de la journée du détenu déroulent leur journée : en dépit des projets de réforme, la continuité l'emporte après 1945. L'auteur décortique ainsi la réforme Amor et ses prolongements mais démontre que, faute de moyens et de volonté politique, l'éducation du mineur en prison est restée bien insuffisante, sinon lettre morte.

Dans une dernière partie intitulée « le corps carcéral prisonnier », l'historienne part du constat que « l'incarcération est une violence en soi » (p. 221). En partant des préoccupations hygiénistes du début du siècle, elle analyse ensuite les « stratégies d'adaptation » et les violences physiques et morales subies en prison. Elle interroge aussi les révoltes de détenus, les évasions et le suicide pour conclure cette thématique.

Au final, la « prison pour mineurs » nous apparaît comme un projet jamais réellement mis en œuvre, en dépit des réformes et des ajustements opérés au long de ce long

1. Élise Yvrel, *Les enfants de l'ombre : prisons ordinaires et prisons spécifiques pour mineurs en France métropolitaine. La vie quotidienne des jeunes détenus au XX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat, Histoire contemporaine, Poitiers, 2005, dact., 4 vol.

XX<sup>e</sup> siècle. Débouchant sur une conclusion assez pessimiste, cette approche pourrait être enrichie par d'autres questionnements qui s'appuieraient davantage sur les témoignages des mineurs et de leurs geôliers. Un ouvrage

sérieux, précis dans son propos et à mettre en perspective avec les réformes judiciaires en cours ou à venir.

Olivier Golliard